



En 2017 J'adhère à l'USM...

... parce que l'USM est la seule organisation professionnelle de magistrats à...

défendre le principe de l'unité du corps en prônant le renforcement de cette nécessaire unité par l'alignement total du statut des magistrats du parquet sur celui, plus protecteur, des magistrats du siège

exiger une présence majoritaire de magistrats au sein des différentes formations du Conseil supérieur de la magistrature, parce que seuls les magistrats connaissent les conditions réelles d'exercice de notre profession



revendiquer une justice forte et indépendante conformément aux standards européens et internationaux, grâce aux liens uniques tissés avec l'Union Internationale des Magistrats et l'Association Européenne des Magistrats

visiter régulièrement les juridictions pour rencontrer les magistrats et fonctionnaires et relayer leurs difficultés quotidiennes, auprès du garde des Sceaux, des services du ministère et des parlementaires ou par voie de presse

mener une stratégie de communication technique, pédagogique et pondérée, sur tous les supports possibles, notamment sur internet grâce à son [site](http://union-syndicale-magistrats.org) (union-syndicale-magistrats.org), son [compte Twitter](https://twitter.com/usm_magistrats) (@usm_magistrats), sa page [Facebook](#) et l'appli USM ([App Store](#) & [Google Play](#))

réaliser des analyses techniques et pragmatiques des textes de loi, qu'elle explicite lors de ses nombreuses auditions au Parlement

mener une action syndicale libre et apolitique, refusant les idéologies partisans

assurer une présence systématique auprès des auditeurs et des magistrats issus des concours complémentaires pour leur choix de poste en mettant à leur disposition les informations et contacts utiles

s'investir pour lutter contre la souffrance au travail, en diffusant le livre blanc « *Souffrance au travail des magistrats. État des lieux, état d'alerte* », en participant activement au groupe de travail sur l'optimisation des conditions de travail de la DSJ, en accompagnant les magistrats et en les représentant au sein des CHSCT départementaux et du CHSCT ministériel où l'USM est le seul syndicat de magistrats à siéger

informer les magistrats de leurs droits par la publication et la diffusion gratuite du guide « *Magistrats, vos droits* », également consultable sur le site de l'USM

s'intéresser aux questions salariales et indemnitaires et obtenir des évolutions substantielles comme :

- la création de nouveaux postes B bis et HH pour 2017,
- l'instauration, puis le développement, des indemnités d'astreinte depuis 2002,
- l'instauration en 2015 d'une indemnité d'intervention avec déplacement,
- l'augmentation entre 2011 et 2013 de 3 % du taux de prime pour tous les magistrats

revendiquer les moyens nécessaires, humains et matériels, pour le fonctionnement de la Justice alors que la France ne consacre que 64 € par habitant et par an à son budget et ne compte que 2,8 procureurs, 10,5 juges et 33,7 fonctionnaires de greffe pour 100.000 habitants (alors que la moyenne européenne est de 11,3 procureurs, 20,7 juges et 70 fonctionnaires de greffe)

l'USM a obtenu 70,8 % des voix à l'élection de la commission d'avancement en juin 2016

L'USM, en quelques mots

L'Union Syndicale des Magistrats (USM), créée en 1974, a succédé à l'Union fédérale des magistrats, association professionnelle fondée en 1945. L'USM est présidée depuis 2014 par Virginie DUVAL. L'USM défend fermement le droit des magistrats de se syndiquer et la liberté d'expression syndicale. Elle est l'organisation majoritaire au sein de la magistrature, forte de plus de 2200 adhérents.

Présentation et mission du syndicat

L'USM a pour objet :

- d'assurer l'indépendance de la fonction judiciaire, garantie essentielle des droits et libertés du citoyen,
- de défendre les intérêts moraux et matériels des magistrats de l'ordre judiciaire et des auditeurs de justice, notamment en ce qui concerne leur recrutement, leur formation et l'évolution de leur vie professionnelle,
- de contribuer au progrès du droit et des institutions judiciaires, afin de promouvoir une justice accessible, efficace et humaine.

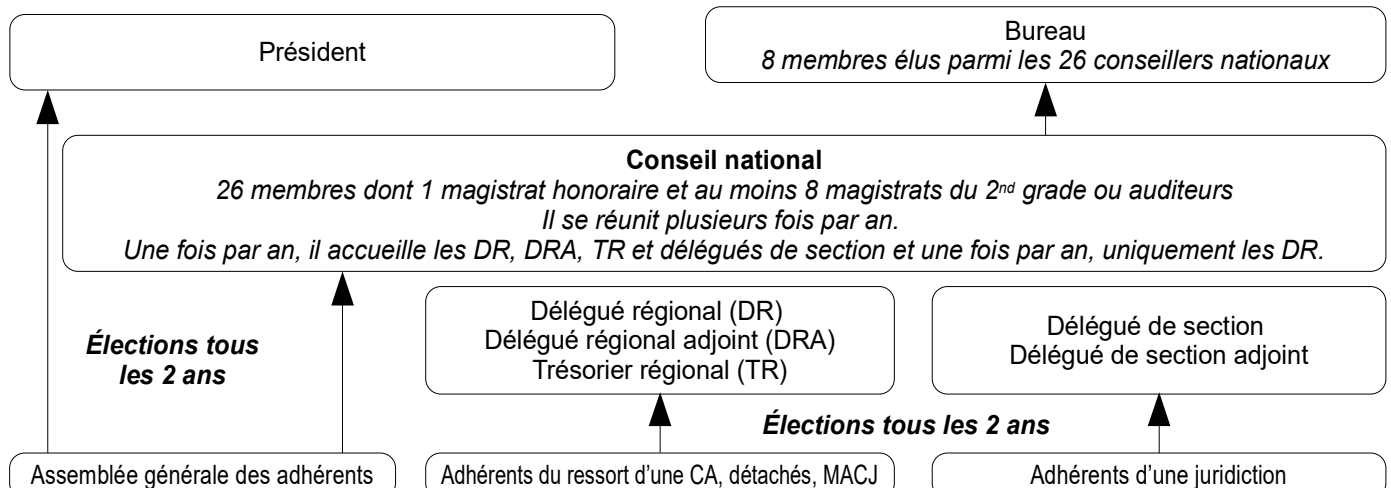
Actions internationales

L'USM est membre fondateur de l'Union Internationale des Magistrats (UIM), seule association mondiale de magistrats, réunissant 88 associations nationales de magistrats des 5 continents.

Créée en 1953 et basée à Rome, l'UIM a le statut d'observateur auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe.

Elle est présidée par Christophe RÉGNARD depuis novembre 2016.

L'Association européenne des Magistrats, forte de 44 membres, est l'un des 4 groupes régionaux de l'UIM.



...parce que grâce à l'USM je peux...

Participer à la **défense des valeurs portées par l'USM** : l'indépendance de la magistrature, son unité, le respect du justiciable, le respect des conditions de travail,

Soutenir une **réflexion autour de notre métier**, formuler des propositions et des critiques face aux réformes législatives envisagées,

Porter une **vision pragmatique, efficace et respectueuse de la qualité de la Justice** dans le cadre des réflexions sur notre statut, l'organisation judiciaire et la charge de travail,

Exposer à l'opinion publique, grâce aux médias, la réalité de notre travail et le quotidien des conditions d'exercice de nos fonctions,

Être **conseillé sur mes droits, soutenu dans le cadre des demandes de mutation**, grâce notamment aux « réunions de transparence », dont l'USM a obtenu le rétablissement depuis quelques années,

Profiter des rencontres bilatérales avec la DSJ pour que l'USM évoque les questions statutaires, ainsi que les questions indemnitaires, les effectifs, ou des situations plus particulières,

Être **assisté en cas de procédure** administrative, pré-disciplinaire ou de poursuites disciplinaires devant le Conseil supérieur de la magistrature,

Avoir le choix de bénéficier d'une **assurance professionnelle** en cas de mise en cause de ma responsabilité devant le CSM,

Être **certain que mon syndicat me représentera dans toutes les instances nationales et régionales** puisque l'USM a 4 élus au CSM, 18 à la Commission d'avancement, 1 élu au CHSCT ministériel, qu'elle est présente dans de très nombreux CHSCT départementaux et conseils régionaux d'action sociale (CRAS), qu'elle a 1 représentant permanent avec droit de vote au Conseil national d'action sociale (CNAS), à la fondation d'Aguesseau, à l'association sportive du ministère de la Justice et 1 représentant au conseil d'administration de l'ENM et au Comité technique ministériel,

Rencontrer un interlocuteur aisément, pour être aidé au quotidien, grâce aux délégués régionaux, aux secrétaires de section et à des adhérents présents dans chaque juridiction,

... tout en bénéficiant d'un **crédit d'impôt** sur le revenu de 66 % du montant de la cotisation ou d'une déductibilité des revenus 2017 !

Retrouvez davantage d'informations
sur notre site internet
www.union-syndicale-magistrats.org



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS
18 rue de la Grange Batelière 75009 PARIS
Tél. : 01 43 54 21 26
E-mail : contact@union-syndicale-magistrats.org